

Les reconversions professionnelles

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC se félicite que les travaux de la mandature 2015-2021 de la section du Travail et de l'emploi du CESE se terminent sur cet avis sur « Les reconversions professionnelles ».

Dans le contexte actuel, la valorisation des compétences, la gestion active des transitions professionnelles, la sécurisation des parcours, le décroisement des certifications professionnelles, l'accompagnement des projets professionnels... sont autant d'enjeux fondamentaux pour l'avenir.

Nous partageons le contenu du rapport et nous soutenons l'essentiel des recommandations qui sont formulées. Nous avons donc émis un vote en faveur de l'adoption de cet ultime avis de la mandature de notre section.

Mais pourquoi nous félicitons-nous ?

Parce que cet avis est un exemple type de la qualité des travaux que notre Conseil économique, social et environnemental, pleinement dans son rôle, est capable de fournir. Après avoir travaillé sur l'ensemble du sujet, il formule des recommandations, pragmatiques et concrètes, pour éclairer et conseiller nos gouvernants, et plus largement toutes les parties intéressées, à prendre les meilleures décisions pour répondre aux enjeux fondamentaux auxquels notre pays et ses citoyens sont confrontés.

Il appartient désormais aux pouvoirs publics de se saisir de cet avis, comme ce devrait être le cas pour tous les avis formulés par le CESE, et d'exploiter pleinement tout ou partie des recommandations qu'il formule.

Pour conclure, et pour être encore plus explicite si besoin, ce n'est donc pas, selon nous, uniquement à la quantité et/ou à la qualité des travaux fournis par le CESE qu'il convient d'apprécier le rôle et l'utilité de notre institution. Notre apport et notre efficacité sont aussi conditionnés par la capacité des destinataires de nos travaux à s'en saisir et s'en inspirer pour définir, ce qui est leur propre rôle, la politique à mettre en œuvre.